



Compte-rendu

Conseil municipal du 15 décembre 2020 Séance n°7

Sur convocation du Conseil en date du 5 décembre 2020, le Conseil municipal de la ville de Le Louroux s'est réuni le 15 décembre à 20h30 à la salle des fêtes, sans public en raison des contraintes sanitaires au 12 rue Nationale à Le Louroux, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Eric DENIAU, Maire.

Présents : 14

DENIAU Eric, BERGOUGNOUX Sébastien, VERSTIJNEN Cécile, USAL Gilbert, REES Philippe, COLLET Carole, MAURY Magali, BAZILLAIS Arnaud, BARREAU Emilie, KNEZEVIC Erwan, VANDER MOTTE Elisabeth, CADU David, BOQUET Marie-Claude.

Absent excusé : 0

Arrivée en cours de séance : 0

Procuration : 2

FIERVILLE Didier donne procuration à REES Philippe,
FILLON Clément donne procuration à VERSTIJNEN Cécile.

Monsieur Eric DENIAU ouvre la séance en procédant à l'appel des membres de l'assemblée. Il indique que le quorum est atteint.

Affaire n°1 : DM3 – Approvisionnement du Chapitre 16 (emprunts et dettes)

La décision modificative s'établit de la manière suivante :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chap. 21 – compte 2151 Réseaux de voirie	-387.25 €			
Chap. 16 – compte 1641 Emprunts et dettes		387.25 €		

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

.../...

Affaire n°2 : Participation financière pour l'occupation de la salle des fêtes par des entreprises et autres

Le Conseil municipal a décidé de ne pas appliquer de tarifs spéciaux pour les locations de la salle des fêtes réservée par des occupants autres que des particuliers du Louroux ou des communes voisines. Toutefois, une caution d'un montant de 100 € sera demandée au moment de la réservation pour couvrir les frais de nettoyage si nécessaire.

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Affaire n°3 : Demande de subvention pour l'acquisition de 2 bâches incendie au titre de la DETR 2021

L'objectif principal de ce projet est d'implanter en 2021, 2 bâches incendie dans les lieux-dit Mazère et le Grand Bray permettant de renforcer la défense incendie sur ces secteurs.

Ci-dessous le plan de financement proposé :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres		9.329,98 €	50 %
Emprunts			%
Sous-total autofinancement		9.329,98 €	50 %
Union européenne			%
Etat – DETR ou DSIL	2 Bâches incendie aux lieux-dits Mazère et le Grand Bray	9.329,98 €	50 %
Etat – autre (à préciser)			%
Conseil régional			%
Conseil départemental			%
Fonds de concours CC ou CA			%
Autres (à préciser)			%
Sous-total subventions publiques*		9.329,98 €	50 %
Total H.T.		18.659,96 €	100 %

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

.../...

Affaire n°4 : Renouvellement de la convention d'adhésion au service commun d'application du droit des sols (ADS) pour la période 2021-2026

La commune adhère au service mutualisé d'Application du Droit des Sols (ADS) créé par la Communauté de Communes Loches Sud Touraine depuis 2017. La présente convention renouvelle la précédente pour la période 2021-2026.

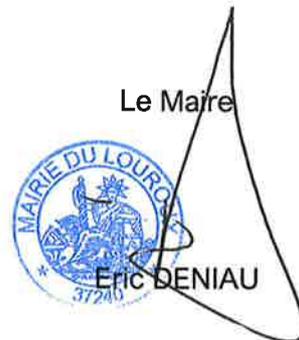
Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire clôt la séance à 21h30.

Le Maire



Eric DENIAU

The image shows a blue circular official stamp of the Mayor of Louroux. The stamp contains the text 'MAIRE DU LOUROUX' at the top, a central emblem, and the number '37240' at the bottom. A handwritten signature in black ink is written over the stamp, and the name 'Eric DENIAU' is printed in black text below the stamp.